



---

COLLECTE DU DENIER 2025

---

## TOUS UNE BONNE RAISON DE SOUTENIR L'ÉGLISE !

**Le Denier est l'une des ressources principales de l'Église, lui permettant de rémunérer les personnes qui œuvrent quotidiennement à sa mission** (prêtres, laïcs engagés à son service), mais également la formation des séminaristes et le complément de retraite des prêtres âgés.

**Chaque catholique est appelé à contribuer chaque année au Denier** : c'est cet engagement qui nous permet d'assurer la continuité des accompagnements pastoraux et votre accueil dans la maison de Dieu. Aujourd'hui seul 1 catholique sur 10 en moyenne participe chaque année à la collecte du Denier.

### Nous avons tous une bonne raison de soutenir notre Église :

- **Pour qu'elle accompagne** les grands moments de notre existence (baptême, mariage, funérailles...) et notre quotidien, par sa présence, par la célébration des messes et l'organisation d'évènements paroissiaux
- **Pour qu'elle permette à tous de découvrir la joie de croire en Jésus Christ**, grâce aux propositions adressées aux plus jeunes (catéchèse, aumônerie, pastorale des jeunes...), mais aussi à ceux qui sont plus éloignés de l'Église.
- **Pour qu'elle puisse porter la Bonne Nouvelle du Christ au Monde**, en prenant la parole sur des sujets qui concernent toute la société, pour faire entendre le discours de paix et d'amour universel du Christ au-delà de notre communauté.

Quels que soient nos liens avec l'Église, sa mission est essentielle et, en tant que baptisés, **nous sommes invités à la soutenir, en participant chaque année à la collecte du Denier**.

Quel que soit son montant, chaque don est important.

### Comment faire un don ?

- Par carte bancaire, sur notre formulaire de don sécurisé : <https://charente.catholique.fr/denier/>
- Par chèque, libellé à l'ordre de l'**Association diocésaine d'Angoulême**, à renvoyer au **226 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême**

**Pour répartir votre soutien dans l'année**, et ne plus avoir à y penser, vous pouvez également souscrire un prélèvement automatique mensuel, trimestriel ou annuel.

**Votre don est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66%**

*Des tracts sont disponibles à l'entrée de notre église pour en savoir plus sur le Denier et réaliser votre don ponctuel ou régulier.*

**Un grand merci pour votre geste en soutien à la Mission !**